

Belangrijke aangelegenheden verdienen nu eenmaal de nodige aandacht. Het is logisch dat sommige collega's verwijzen naar het debat over de resolutie in de commissie een paar maanden geleden, maar we hebben hier vooral een minister gehoord die met de vragen uit de resolutie aan de slag gaat. Vóór het einde van het jaar zult u ons hierover meer nieuws bezorgen.

01.13 Yngvild Ingels (N-VA): Mijnheer de minister, hartelijk dank voor het zeer uitgebreide antwoord. Ik kan u verzekeren dat er in andere commissie niet steeds op die manier geantwoord wordt en ik was dus zeer onder de indruk. Ik groet trouwens onze voormalige collega, de heer Delvaux.

Ik kijk uit naar de resultaten van het onderzoek en naar de volgende stappen in het wetgevende werk.

01.14 Leen Dierick (CD&V): Mijnheer de minister, uit uw zeer uitgebreid antwoord onthoud ik vooral dat u volop werkt aan de uitvoering van de resolutie en dat ook voor u het voorzorgs-principe heilig is. U bevestigt dat het fundamenteel onderzoek voort wordt ondersteund en dat u verschillende mensen aan de tafel brengt, inclusief wetenschappers. Om te weten te komen of de test gelukt is, zullen we op de rapporten moeten wachten. De discussie zal ongetwijfeld voortgezet worden. We kijken vooral ook uit naar uw initiatief om eind dit jaar met nieuwe wetgeving naar het Parlement te komen.

01.15 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de m'interroger naïvement: lorsque vous parlez de la fin de l'année, il s'agit bien de la fin de l'année 2021 et non de la fin de l'année scolaire. Dès lors, cela nous laisse encore quelques mois pour approfondir le débat.

Je vous remercie pour votre réponse qui porte sur de nombreux éléments. On entend votre préoccupation de garder la résolution parlementaire comme boussole de votre travail politique. Je voudrais néanmoins souligner une chose: on voit bien l'existence, autour de la table que vous êtes amené à présider, de deux perceptions fort différentes du principe de précaution. Il y a, d'une part, le secteur privé, qui évoque des intérêts économiques, et c'est normal car c'est sa nature; il est là pour faire du profit. D'autre part, il y a le secteur de défense de l'environnement et le secteur académique, qui nous demandent d'être extrêmement prudents.

On voit que le rôle qui vous est dévolu n'est pas facile à tenir. J'aimerais vous encourager à comprendre le principe de précaution au sens strict. C'est ce sens-là que nous, en tant qu'écologistes, avons souligné dans la résolution. Par ailleurs, je ne doute pas que vous resterez pleinement attentif à la dimension économique de ce dossier excessivement complexe, qui ne doit pas prendre le pas sur la dimension environnementale.

Veiller à ce que les océans restent sains s'avère capital pour la gestion notre climat. Cet avenir-là est entre vos mains, monsieur le ministre, et vous avez tout notre soutien à cet égard.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La protection des zones marines" (55015900C)

02 Vraag van Daniel Senesael aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De bescherming van mariene gebieden" (55015900C)

02.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, publiée le 17 mars dernier dans la revue *Nature*, l'étude "Protecting the global ocean for biodiversity, food and climate" révèle que les activités humaines dans les grands fonds marins – et plus particulièrement le chalutage ou le raclage industriel –, en plus de représenter un réel danger pour la biodiversité, causent un rejet d'émissions de CO₂ sensiblement similaire à celui dû au secteur aérien. Au demeurant, l'étude indique que "les aires marines protégées sont un outil efficace pour restaurer la biodiversité des océans et les services écosystémiques", mais qu'"à l'heure actuelle, seuls 2,7 % de l'océan sont hautement protégés".

La pratique du chalutage est fortement implantée en mer du Nord et, du côté belge, elle est soumise à une importante activité humaine (notamment la pêche, la navigation, l'extraction de sable et de gravier). Actuellement, notre pays abrite une dizaine de zones protégées, autant de zones néanmoins exposées aux activités humaines, qu'il s'agisse du trafic maritime, de la pêche, du dragage ou encore du rejet des eaux usées.

Monsieur le ministre, nous ne manquons pas de penser que vous aurez pris connaissance de l'étude évoquée ici. Pourrions-nous connaître votre impression à son sujet?

Dans votre note de politique générale, vous souligniez que, pour respecter l'engagement pris par la Belgique et visant la protection de 30 % des océans en 2030, "un nouvel accord sur la biodiversité des zones hors de la juridiction nationale doit être conclu", car il permettrait la création de zones marines protégées. Vous ajoutiez que cet accord "doit être inclus dans la nouvelle Convention sur la diversité". Pouvons-nous obtenir des informations relatives à l'état d'avancement et aux échéances de ces projets?

Des initiatives relatives à l'augmentation des zones marines belges protégées peuvent-elles être envisagées, de même que des initiatives visant à garantir que les zones protégées le soient entièrement des activités humaines néfastes?

Toujours dans votre note de politique générale, vous souligniez vouloir soumettre à révision la législation relative à l'exploitation minière en haute mer avec le ministre de l'Économie. Pouvons-nous obtenir des informations à ce sujet?

Enfin, pouvez-vous nous informer au sujet des initiatives relatives à la protection des fonds marins prises ou envisagées par la Belgique sur le plan international?

02.02 **Vincent Van Quickenborne**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, l'étude à laquelle vous faites référence confirme l'importance des aires marines protégées non seulement pour la protection de la biodiversité des écosystèmes mais aussi comme protection contre le changement climatique. Comme l'a dit John Kerry, océan équivaut climat, climat équivaut océan. En effet, l'océan joue un rôle essentiel dans la lutte contre les effets négatifs du changement climatique mais il ne pourra jouer ce rôle que s'il a du ressort. Il est donc extrêmement important que nous prenions des mesures pour protéger l'océan.

Afin de protéger 30 % d'ici 2023, deux objectifs majeurs doivent être atteints. Premièrement, lors de la prochaine COP prévue à l'automne 2021 en Chine, le cadre mondial pour la biodiversité doit accepter un objectif de 30 % de protection des océans d'ici 2030. En outre, les négociations relatives à la nouvelle convention sur la biodiversité en dehors des juridictions nationales, c'est-à-dire le processus dit BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*) doivent être finalisées. C'est dans cette convention que doit s'inscrire le mécanisme de création d'aires marines protégées au-delà de la juridiction nationale. À l'heure actuelle, il n'existe aucun

processus de désignation de zones marines protégées holistique accepté au niveau mondial, ce qui rend difficile la protection de 30 % du milieu marin en haute mer.

En raison des mesures corona, l'organisation de la quatrième et dernière conférence intergouvernementale qui était prévue en avril 2020 a été reportée à une date ultérieure. Cependant, la Belgique maintient cette question au premier plan de l'agenda politique international en organisant des dialogues mensuels en ligne sur la haute mer, avec le Costa Rica, Monaco et un certain nombre d'ONG. Ces dialogues devraient nous permettre d'être mieux préparés à participer à la quatrième conférence intergouvernementale. C'est à ces deux objectifs que la Belgique travaille en collaboration avec les *Blue Leaders*. De plus, nous voulons que cette protection soit non seulement quantitative mais également qualitative.

Nous ne voulons donc pas de ce que l'on appelle des parcs de papier, mais bien de zones hautement protégées avec des indicateurs mesurables et un suivi solide. En tant que ministre de la Mer du Nord, j'ai déjà participé à divers événements en ligne, notamment au sommet Ocean-Climate Ambition organisé par John Kerry, l'envoyé spécial du président Biden pour le climat. Lors de cet événement, j'ai tenté de convaincre d'autres ministres, chefs d'État et chefs de gouvernement de rejoindre les *Blue Leaders*.

Dans la partie belge de la mer du Nord, à partir de la ligne des basses eaux, pour laquelle je suis responsable et compétent comme ministre fédéral, les cinq zones marines protégées ont déjà été désignées, à savoir trois zones relevant de la directive Oiseaux et deux relevant de la directive Habitat. Ces zones sont incluses dans le plan d'aménagement de l'espace marin 2020-2026 et couvrent 37 % ou plus d'un tiers de la surface totale de la partie belge de la mer du Nord.

Afin d'assurer une protection efficace de ces zones, mon prédécesseur a adopté en 2018 des plans de gestion comprenant toutes les mesures de protection. L'une de ces mesures concerne la mise en oeuvre effective de l'évaluation appropriée. Cette évaluation doit être réalisée pour toutes les activités susceptibles d'avoir un impact sur les zones protégées, comme l'exige la directive européenne sur l'habitat. Seules les activités pour lesquelles l'évaluation montre qu'il y a peu – ou qu'il n'y a pas – d'effets négatifs significatifs peuvent avoir lieu. Il s'agit en effet d'activités qui n'affectent pas les caractéristiques naturelles de la zone protégée.

En outre, des mesures sont prises pour limiter l'impact du chalutage de fond dans certaines zones. Je voudrais ici faire référence à la réponse que je donnerai à la question du collègue Ravyts sur le chalutage de fond.

Enfin, comme je l'ai déjà mentionné, la révision de la législation belge sur l'exploitation minière des grands fonds est actuellement à un stade avancé. Actuellement, les aspects législatifs sont en cours d'élaboration, après quoi une consultation avec les organisations intéressées sera organisée. L'objectif est fixé avant la fin de l'année 2021.

02.03 Daniel Senesael (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour le caractère exhaustif de vos réponses. Cela fait plaisir de voir que chaque question a été reprise et analysée.

Je soulignerai trois éléments. Tout d'abord, le récapitulatif. Ensuite, le respect de votre note de politique générale avec les zones hautement protégées et les cinq zones protégées qui, comme mentionné, représentent 37 % de la surface totale de la partie belge de la mer du Nord. C'est une belle et significative avancée.

Enfin, les objectifs majeurs qui doivent être rencontrés à la prochaine COP sont la protection de 30 % des océans d'ici 2030 et la conclusion de l'accord BBNJ.

Je retiendrai également que vous et vos services tenez à l'œil le rôle essentiel que joue l'océan dans toutes les dimensions climatiques pour rencontrer les différentes mentions que votre note de politique générale comporte.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Question de Séverine de Laveleye à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "L'impact en termes de CO₂ du dragage des fonds marins" (55015971C)

03 Vraag van Séverine de Laveleye aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "De CO₂-impact van het omwoelen en verstoren van de zeebodem" (55015971C)

03.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, la question date un peu. Elle avait d'abord été envoyée à Mme Khattabi avec celles d'autres collègues avant d'être renvoyée chez vous. Je

suis désolée pour le timing. Nous avons déjà reçu une première partie de la réponse de la part de la ministre Khattabi. En plus, vous avez vous-même apporté des éléments de réponse à la suite des questions précédentes. Je renvoie donc à ma question telle que déposée.

Monsieur le ministre, la revue Nature publiait le 17 mars une étude "Protecting the Global Ocean for biodiversity, food and climate". Cette étude rappelle le rôle des océans dans la régulation du climat, et ses différents apports écosystémiques. Il nous rappelle aussi que seul 2,7 % des océans est protégé de façon suffisante. Il documente aussi que les activités humaines telles le chalutage et le raclage des fonds marins a un impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre similaire à celui du secteur aérien.

La Belgique s'affiche comme Blue leader et à ce titre porte le projet de protéger 30 % des océans d'ici 2030 dans le cadre du traité sur la Haute Mer en cours de discussions à l'ONU. Votre note de politique générale met par ailleurs l'accent sur la nécessité de réduire les activités extractives. On sait néanmoins aussi que la Belgique parraine des activités d'extraction minière en haute mer vis à vis desquels le parlement a porté une résolution demandant de suivre le principe de précaution.

Voici donc mes questions :

- 1. Où en est le dossier de la protection des océans dans le cadre de la préparation belge de la Cop 15 sur la biodiversité?*
- 2. Quelles initiatives sont en cours afin de réduire nos activités extractives en mer?*

03.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Monsieur le président, cette question fait également référence à cette fameuse étude de la revue Nature.

Madame de Laveleye, ce que vous dites est exact: seul un petit pourcentage de la superficie des océans est actuellement protégé de manière adéquate, alors que les océans jouent un rôle très important. Néanmoins, je constate qu'il y a un changement qui se dessine progressivement et de nombreux pays, dont la Belgique, affichent l'ambition d'augmenter significativement ce pourcentage.

Au niveau national, pas moins de 37 % de la partie belge de la mer du Nord a été désignée et au niveau international, nous oeuvrons pour protéger au moins 30 % des océans d'ici 2030 en établissant un réseau mondial de zones marines fortement ou entièrement protégées. Nous ne le